

Sud

TRAVAIL
AFFAIRES
SOCIALES

Union
syndicale
Solidaires

12, bd de Bonne Nouvelle 75010 PARIS
tel : 01 44 79 31 65, 69 Fax : 01 44 79 31 72
site internet : www.joueb.com/sudtravail
site intranet : www.intracom.travail.gouv.fr
syndicat.sud1@sud.travail.gouv.fr

tout va mieux

Avril 2004

N° 30

Décentralisation : le plan social de Fillon

Décentraliser, ce n'est pas rapprocher le citoyen du centre de décision, c'est plutôt rapprocher le notable local de sa clientèle et des fonds publics.

A titre d'exemple, dans le Nord-Pas-de-Calais, le chiffrage des effectifs « décentralisables » a été effectué et transmis au ministère... lequel est toujours aussi incapable de nous dire quelles missions seront transférées, à qui, et dans quelles conditions.

Seule certitude : des gens partiront, pas forcément ceux qui le souhaiteront, pas forcément avec un droit au retour, pas forcément plus près de chez eux.

Résultat du chiffrage régional : 126,8 agents équivalent-temps-plein (sur 577) seraient transférables, soit 20 % de l'effectif régional.

« *Pas de panique*, nous dit-on, *pas de panique* : oui, la décentralisation est inéluctable, mais non, rien n'est encore décidé, tout est à faire et à discuter. »

La directrice régionale a d'ailleurs demandé aux syndicats de ne pas affoler les agents avec ces chiffres : c'est bien connu, ce sont toujours les plus concernés qui sont les derniers prévenus... Mais si les chiffres régionaux donnés ici s'appliquent à tout le ministère, **ça fait 2.000 emplois sur 9.000 à transférer/supprimer/bazarder ... ce qui s'appelle, Monsieur le Ministre, un plan social...**

En clair (accrochez-vous quand même et prenez un café, ou un tranquilisant) :

C'est le projet de loi « *relatif aux responsabilités locales* » qui ouvre le ban des transferts de compétences de l'Etat vers les régions.

Le titre 1^{er} (10 pages), consacré au « *développement économique, au tourisme et à la formation professionnelle* », cite le code du travail 15 fois, pour le modifier évidemment.

Transferts forcés :

La question des « *garanties individuelles des agents* » est abordée au titre 5 et réglée en dix articles, vite fait bien fait.

Extrait. « *Article 78 : Les fonctionnaires et les agents non titulaires de l'Etat et de ses établissements publics affectés à des services ou parties de services entièrement mis (...) à la disposition d'une collectivité (...) sont de plein droit mis à disposition, à titre individuel, selon le cas, du président du conseil régional (...), du président du conseil général, (...) ou du maire. Ils sont placés, pour l'exercice de leurs fonctions (...) sous son autorité.* »

« *De plein droit* » et non « *avec son accord* », comme le prévoyait jusqu'alors le statut...

Droit d'option : tu dis oui ou tu dis oui ?

L'article 80 explique que « les fonctionnaires mis à disposition disposent d'un droit d'option entre les deux statuts pendant deux ans. Ceux qui choisissent la territoriale sont intégrés dans leur nouveau cadre d'emploi et se voient immédiatement appliquer leur nouveau statut. Ceux qui choisissent de rester dans la Fonction Publique d'Etat restent mis à disposition là où ils ont été transférés pendant deux ans puis sont placés en position de détachement illimité », par dérogation au statut, qui prévoyait que le détachement était prononcé à la demande du fonctionnaire, ou d'office après consultation de la CAP, mais toujours *limité dans le temps et révoquant*.

Aucune garantie n'est offerte de pouvoir un jour révoquer le détachement illimité et revenir dans son ministère.

En clair, soit on opte pour le statut de la territoriale, soit on y reste quand même !

Question subsidiaire :

Les catégories A+ (IT) et B+ (CT) n'existent pas dans la territoriale.

Trouveront-ils quand même une ruse pour les transférer ou est-ce que tout sera pour la pomme des C ?

Calendrier :

Tout ça doit s'appliquer au 1^{er} janvier 2005 alors qu'on ne connaît pas définitivement les services concernés. Après des mois de tergiversations, tout va dégringoler à la rentrée, dans la pagaille et la confusion.

Conclusion (provisoire) :

On pourrait donc :

- transférer quelqu'un qui travaille à Rodez au conseil régional à Toulouse (320 km aller/retour) ;
- placer quelqu'un en détachement (après deux ans) avec une perte de salaire égale au montant de ses primes ;
- licencier quelqu'un qu'on a intégré parce qu'on a décidé de supprimer son poste et qu'il a refusé par trois fois son reclassement (c'est un mode de cessation de fonction propre à la territoriale).

Les contractuels 3 ans seraient précarisés encore davantage.

ACTIONS :

Ne pas cesser d'interpeller chaque DD, chaque DR sur la décentralisation :

- Quels services ?
- Quelles garanties pour les agents ?

Nous conseillons d'ores et déjà, à chacun, de demander à ne pas être dans la charrette et/ou à « être reclassé » dans un autre service.

QUAND ON VOIT CE QU'ON VOIT ET QU'ON ENTEND CE QU'ON ENTEND, ON SE DIT QU'ON A VACHEMENT RAISON DE PENSER CE QU'ON PENSE...!

(ce petit « billet » de réaction se promène sur le Web depuis le jugement de condamnation d'Alain Juppé. Il nous a bien plu !)

Chacun d'entre vous a entendu parler du jugement d'Alain Juppé. Dans le numéro 18357 du *Monde* (daté Dim/Lundi 1-2 février 2004), on trouve la somme d'argent public "détournée" durant la période des emplois fictifs. On estime cette fraude à 2,4 millions d'euros...

Dans le même numéro, on trouve la condamnation d'un internaute coupable d'avoir revendu de la musique téléchargée sur internet, pour une somme totale de 5.511 euros...

L'homme est veuf avec trois enfants à charge.



Alain Juppé = 2.400.000 euros volés à l'Etat = 18 mois de prison **avec sursis**.

L'internaute = 5.511 euros qui n'ont pas profité aux maisons de disques = 6 mois **fermes**.

Alain Juppé = vol de l'Etat = jugement trop sévère = intervention sur TF1.

L'internaute = vol de sociétés privées = bon jugement = ferme ta gueule.

Alain Juppé = "consternation" = campagne de soutien.

L'internaute = bien fait pour sa gueule = rien.

Aucun média ne s'est amusé à de tels rapprochements. Dommage : c'est instructif.

LES EFFETS PERVERS DU "MIRACLE FRANÇAIS "

(le titre auquel vous avez échappé de peu : Le vol du lemming* le soir au-dessus des fjords...)

Comment ne pas se réjouir de la hausse des créations d'entreprises en France ?

178.000 nouvelles immatriculations en 2003 (dont 1/3 créateurs étaient des chômeurs, 1/4 étaient chômeuses).

C'est forcément une bonne nouvelle, non ?

Oui, potentiellement du moins, car en fait, plus qu'à une saine envie de tenter, à une optimiste frénésie créatrice ou à une flambée "entrepreneuriale", c'est surtout à une ruée de désespéré(e)s qui se sont, au 02 janvier, découverts en rupture (anticipée) de droits Assedic, que nous devons ce phénomène.

Assurément, le gouvernement attribuera la hausse des immatriculations à la Loi dite "d'initiative économique" ou Loi Dutreil qui, entre autres innovations, réinvente rien moins que "le capitalisme sans capital"...l'entreprise sans fonds propres...

A quand l'omelette sans œufs ?

Une population, pas forcément formée, pas plus préparée psychologiquement que financièrement, largement ignorante de la nature et de la portée des obligations, notamment réglementaires, d'un chef d'entreprise et a fortiori d'un employeur, va soudain débarquer sur un marché où la concurrence est déjà très vive...

Les néo-créateurs sauront-ils, comme ça, spontanément, en se réveillant un matin, définir une politique de prix et de marketing qui assurera un développement durable à l'entreprise nouvelle ?

Ou seront-ils, au contraire, tentés de faire du chiffre d'affaire à tout prix pour, très pragmatiquement, assurer au moins la survie de leur bébé boîte, sans trésorerie jusqu'au lendemain ?

Les PME déjà en activité, qui cotisent plein pot, vont donc voir déferler des concurrents très fragiles, et en pratique, obligés d'accepter des contrats de sous-traitance à faible marge...mais cette faible marge, quand elle existera, sera largement absorbée par les frais financiers inhérents au "capitalisme sans capital".

En effet, facturés par la banque (au mieux) à TBB * +2,5 %, les "facilités de trésorerie" (découverts) vont vite vampiriser les revenus d'exploitation, aussi sûrement que le FMI vampirise les pays du tiers monde.

Le propos est plus de dénoncer ce mirage, miroir aux alouettes, vendu à la va-vite par l'agent commercial Raffarin à des gens non préparés, qui s'improvisent hâtivement "consultants en un peu tout" et qui, dans les faits,

auront les plus grandes difficultés à ne pas se trouver en situation de dépendance économique envers un seul donneur d'ordres ; la fausse sous-traitance, devenant parallèlement plus difficile à qualifier pénalement, complète harmonieusement le tableau qui relève plus d'une dérive idéologique que d'une politique se donnant les moyens de réussir...

Bienvenue en « Baronnies Occidentales », la subordination de fait, sans les obligations d'un contrat de travail...

Le Medef l'a rêvé, l'ASSEDIC l'a fait !

Bien entendu, AUCUN MOYEN supplémentaire pour faire face à cet afflux d'usagers aussi paumés qu'inexpérimentés dans les services ACCRE...

Cette opération de propagande, sur fond de manipulations des statistiques du chômage est destinée à faire diversion pendant que les chômeurs sont délibérément culpabilisés, affamés, et montrés du doigt...



* Lemming = rongeur sauvage réputé se suicider en horde en se jetant des falaises

* TBB = taux de base bancaire

Trouvé sur le web

LA POLITIQUE EST UNE BATAILLE SEMANTIQUE :

Comment convaincre le pauvre que la politique libérale est faite dans son intérêt :

1°) D'ABORD FAIRE TRÈS PEUR :

Ne dites pas : "Les Français n'ont jamais autant produit de richesses".

Dites : "Nous faisons face à une crise sans précédent".

Ne dites pas : "Le départ à la retraite des baby boomers va rapidement résorber le chômage et conduire au plein emploi".

Dites : "Le papy boom sera tellement massif que les actifs ne pourront financer leurs retraites".

Ne dites pas : "La France a les lois sociales parmi les plus avancées du monde".

Dites : "Il est temps que la France comble son retard en matière de réformes".

Ne dites pas : "Les patrons n'ont jamais pris autant dans la caisse".

Dites : "Ils ont du courage de ne pas délocaliser".

Parler enfin du problème d'un ton grave mais responsable. Dites qu'on ne peut pas faire autrement, que l'on est au pied du mur, etc..

A la fin de cette première étape, vérifiez que vous avez bien terrorisé, en sondant le moral des ménages.

2°) LORSQUE, ENFIN, LA PANIQUE S'INSTALLE, INTERVENEZ :

Ne dites pas : "Il faut dégager de nouveaux marchés pour les fonds de pension: l'éducation, la culture, la santé, les transports et l'énergie".

Dites : "L'Europe nous impose de nous ouvrir à la concurrence, on y gagnera tous en compétitivité".

Ne dites pas : "Comme Thatcher, on va ruiner les services publics, générer une importante baisse de leur qualité et créer de terribles inégalités".

Dites : "La Grande-Bretagne a eu le courage de faire des réformes qui s'imposent, c'est un modèle qu'il nous faut suivre". (Lire à ce propos Libération du 27/01/01 où Xavier Darcos y prend le système scolaire anglais pour modèle !).

Ne dites pas : "Les inégalités se creusent de plus en plus à l'intérieur de nos frontières, mais aussi entre pays riches et pays pauvres".

Dites : "L'évolution est nécessaire, elle garantit l'avenir et le confort des générations futures". (Lire à ce propos le rapport public du Conseil d'État de mars 2003 sur la privatisation des services publics intitulé "Perspectives pour la fonction publique").

Ne dites pas : "Pour continuer à dégrader les acquis du privé, il faut tout d'abord appliquer les mêmes dégradations au service public, sinon ça va se voir".

Dites : "Par souci d'équité, le public doit être aligné sur le privé". (Justification par Messieurs Fillon et Raffarin de leur projet de réforme des retraites).

A la fin de cette deuxième étape, si vous avez bien travaillé, faites des micro-trottoirs et constatez que la France d'en bas refait elle-même votre démonstration : "On ne peut pas faire autrement", "On est obligé", "Il était temps de le faire", etc... Si tout cela ne suffit pas, passez à la troisième étape.

3°) MARGINALISEZ LES GÊNEURS DE TOUS POILS :

Les défenseurs des services publics et des acquis sociaux, les soucieux de plus d'égalité, les humanistes pourquoi pas, doivent être qualifiés de rétrogrades, de dinosaures : ils freinent l'évolution, ils empêchent le progrès, ils sont d'un autre temps.



Par exemple, qualifiez les instits de "hussards noirs", parlez de leurs privilèges et non de leurs avantages. Dites que le militant et le syndicaliste sont des personnages du siècle passé

qui en sont restés au manifeste du Parti communiste, à la lutte des classes.

Par contraste, présentez le nouveau salarié modèle et moderne comme dynamique, flexible, mobile, adaptable et entreprenant, bref, tourné vers l'avenir.

Enfin, à tous ceux qui vous ont vu venir, dites-leur qu'ils sont aveugles et font preuve de simplisme.

Ne dites pas : "Deux millions de Français dans la rue et dix millions de grévistes, je commence à me sentir seul".

Dites : "*Attention qu'une minorité ne se mette pas en faute en privant les Français de leurs droits*".
(dixit Raffarin le 16/05/2003).

A la fin de cette troisième étape, si vous avez bien travaillé, constatez que vous avez divisé les syndicats et qu'ils s'entretuent pour se distribuer des parts de marché !

Pour conclure, souriez, positivisez ! de toutes façons, c'est vous qui contrôlez les médias...

ENGAGEZ VOUS QU'ILS DISAIENT....

Diagnostics, plans d'action, actions collectives, blablabla....

Ça tourne à l'obsession pour la DRT qui n'a plus que ces mots à la bouche et toute la hiérarchie répercute la propagande, avec plus ou moins de conviction, en accusant les récalcitrants de « creuser la tombe de l'Inspection du travail » !

Un exemple significatif dont se rappelleront les agents de l'Inspection du travail de Seine-Maritime :

Depuis 2000, ils ont mené des actions collectives « fructueuses » portant sur les conditions de travail des apprentis, et notamment des contrôles de nuit dans les hôtels cafés restaurants et les boulangeries.

Parfaitement dans l'air du temps : statistiquement, le diagnostic départemental fait ressortir clairement le poids important de l'apprentissage dans le département par rapport à la moyenne nationale et les agents de l'Inspection et du service renseignements connaissaient les mauvaises conditions de travail des apprentis dans ces activités.

Alors, fièrement, et croyant avoir compris le message ministériel, le DD inscrit dans le plan d'action départemental transmis à la DRT une action sur l'interdiction du travail des apprentis les jours fériés (article L222-2 et L222-4 du Code du Travail), à laquelle les collègues s'inscrivent en nombre.

Le DD avertit même les chambres patronales des contrôles à venir. (attention RADARS !).

Une première série de 162 contrôles a lieu les 1^{er} et 11 novembre 2002 et donne lieu à la rédaction de 63 procès-verbaux. La deuxième série est programmée pour mai/juin 2003.

Quelle ne fut pas la surprise du collègue, qui à l'occasion d'un de ces contrôles chez un boulanger, se voit remettre par l'employeur une lettre adressée en mars au président de la fédération de la boulangerie par M^{onsieur} le DRT lui-même.

Dans ce courrier, le DRT considère que le repos des apprentis les jours fériés n'est que « souhaitable » (dans le code du travail, c'est écrit « en aucun cas »).

Évidemment, les agents de Seine Maritime n'avaient pas connaissance de ce courrier qui, argument en or pour le plus mauvais des avocats, venait briser l'action qu'ils avaient

engagée et dont le DRT avait pourtant été informé par voie officielle !!!

Le DD a fait part du mécontentement des agents et de sa position au DRT. Il n'a eu aucune réponse : il n'a qu'à être représentant patronal pour y avoir droit !

Par ailleurs, les représentants de SUD ont interrogé le DRT au CTPM sur cette affaire.

Là encore, il n'a pas souhaité répondre.

La réponse? On l'a : le DRT, précurseur empressé, veut, encore plus vite que l'Assemblée Nationale et le gouvernement, enterrer le code du travail; il prend donc systématiquement les positions les plus favorables aux employeurs.

Beaucoup de ceux qui ont pu interroger le DRT ont pu s'en rendre compte.

Rappelons qu'il y a deux ans, SUD TRAVAIL avait attaqué devant le Conseil d'Etat la circulaire autorisant le travail des apprentis le dimanche dans certaines activités en contradiction totale avec le code du travail.

Seulement, le Conseil d'Etat ne nous avait pas reconnu l'intérêt à agir contre cette circulaire.

Qu'on nous dise par contre quel est notre intérêt à agir dans les actions collectives de l'inspection, quand tous les agents de contrôle d'un département voient leur action balayée d'un seul courrier légalement douteux adressé par M^{onsieur} le DRT à un syndicat patronal, sans que M^{onsieur} le DRT ne daigne donner la moindre explication à ces agents ???

Le tribunal de police de ROUEN a délibéré 15 janvier et 5 février 2004, sur plusieurs PV transmis au Procureur malgré la lettre du DRT.

Les avocats des employeurs ne se sont pas privés de citer la lettre du DRT, mais ça n'a pas fait mouche. Ainsi le tribunal a condamné les employeurs en considérant que "les circulaires et courriers produits par M. X ne sauraient remettre en cause un texte de loi parfaitement clair" et " qu'une circulaire ne saurait déroger à un texte d'un rang plus élevé dans la hiérarchie des normes".

Merci pour ce cours élémentaire de droit donné par un tribunal de police à un Conseiller d'Etat.

QUAND LE DRT VEUT LA PEAU DU « TRUC AUTOGERE »

A l'automne 2003, le DRT était venu expliquer au CTPM la création dans sa direction de la Mission d'Appui aux Services Déconcentrés (MASD), porteuse de tous ses espoirs en matière d'animation de l'Inspection, de diagnostics, plans d'action et fantasmes divers.

SUD TRAVAIL s'est opposé devant le DRT à cette création, puisque loin de partager les visées du Ministère, et nous considérons que ceci n'était qu'une étape dans la disparition, tant souhaitée par le cabinet du sinistre, de la MICAPCOR par OPA hostile.

Nous avons rappelé à cette occasion que si nous ne souscrivions absolument pas à tous les travaux et à toutes les orientations de la MICAPCOR, cette toute petite mission restait plutôt respectueuse de l'indépendance et des prérogatives de l'Inspection du Travail par rapport à

la vision dirigiste de la DRT en la matière. Seulement, elle n'était pas sous la coupe du cabinet qui la considérait comme un « truc autogéré » et donc potentiellement subversif (ça se saurait quand même !!!).

Le DRT, cautionné par le DAGEMO, nous a, à cette occasion, juré ses grands dieux qu'en aucun cas il ne s'agissait de déshabiller la MICAPCOR et que nous n'avions rien compris à ses grands projets !

Nous profitons de ces lignes pour lui dire que quand on n'a pas de parole, on évite de dire n'importe quoi à des gens qui ont de la mémoire. Ben oui, on a appris que peu de temps après cette réunion du CTPM, la décision avait été prise de supprimer 4 postes à la MICAPCOR (vu la taille de la MICAPCOR, c'est considérable) et de transférer les agents à la DRT.

Sans consultation préalable bien sûr.

Mais bien entendu, ça doit être à l'insu du DRT et du DAGEMO !!!

ÇA PILOTE, ÇA PILOTE...

On a failli oublier de vous en parler, un rapport de l'IGAS de plus est paru en 2003 sur le pilotage et l'animation de l'inspection du travail où on peut lire que 6 ans c'est « un séjour excessif » sur la même section pour un IT et que nous sommes débordés à cause de l'attitude consumériste des salariés (les patrons n'y sont pour rien, salauds de salariés).

On nous y donne le mauvais exemple, un collègue dont la pratique est qualifiée de « pratique artisanale de meilleur ouvrier de France » et le bon exemple, une collègue qui pilote sa section avec des tableaux et des indicateurs.

On voit pas très bien dans le rapport le lien avec l'efficacité réelle mais bon, c'est dans le vent et après tout on n'a rien à reprocher à cette collègue (on est juste utilisé les uns contre les autres).

En tout cas, on finit par se dire que si tous les gens qui écrivent sur l'Inspection (animation, plans d'action, pièges à c...) allaient en section, ce serait plus efficace que toute cette littérature.

SARKOCORICO :

Monsieur le Procureur de Châlons peut crier victoire et sabler sa prochaine promotion : le gigantesque coup de filet dans le cadre du GIR , sur le chantier du TGV-Est est d'ores et déjà un succès historique.

Succès incontestable en effet, puisque comme le rapporte « *Liaisons Sociales* ¹ », recopiant à l'évidence et sans sourciller le communiqué de presse du Parquet :

« *Quatre salariés du site de Châlons-en-Champagne non inscrits sur les registres de sociétés sous-traitantes ont écopé d'une contravention* ».

Condamnation en flagrant délit sûrement, pour une simple infraction commise la semaine précédente, voilà une justice expéditive.

Monsieur de VIRVILLE avec ses propositions de réforme du Code du Travail et même le MEDEF, dans toutes

ses prétentions, font figure de défenseurs attardés des salariés, puisque désormais, **pour la justice de Châlons-en-Champagne lorsqu'un employeur ne respecte pas le Code du Travail, c'est ... le salarié qu'il faut condamner !** Comme le clame très justement le Procureur « *même dans les chantiers d'Etat, l'autorité publique montre que le droit du travail doit être respecté partout* ».

Singulière conception du respect du droit du travail en effet.

Mais faisons aussi notre mea culpa : **SUD Travail** revendique depuis sa création le doublement des sections d'inspection du travail. Dérisoire !

Puisque pour contrôler « *une vingtaine de société sous-traitantes* » et **84 salariés**, et obtenir les résultats annoncés, notre vaillant procureur n'a pas mobilisé moins de... 75 agents de contrôle ! soit quatre agents de contrôle par société et par paquet de cinq salariés contrôlés. Voilà un excellent ratio, une excellente base de revendication. ..

ASSASSINAT DE TROIS INSPECTEURS DU TRAVAIL AU BRESIL

Trois inspecteurs du ministère brésilien du Travail et le conducteur de leur véhicule ont été tués, fin janvier 2004, dans une embuscade à Unai, dans l'Etat de Minas Gerais. Ces fonctionnaires allaient contrôler les conditions de travail des ouvriers agricoles dans des fermes de la région quand deux hommes ont ouvert le feu sur leur 4X4, après leur avoir barré la route. La police écarte la thèse du hold-up. L'une des inspectrices était menacée de mort par des propriétaires terriens, opposés aux contrôles, menés depuis 1996 pour lutter contre le travail forcé, très courant dans la région. (*Communiqué Libération du 30 janvier 2004*).

Sans commentaire, mais une interrogation tout de même.

Pour alléger l'ambiance : Les collègues intervenaient t'ils dans le cadre de la DNO ?

COMPTEZ LES PAUVRES

Au 1^{er} janvier 2004, 180.000 chômeurs (265.000 fin janvier) avaient perdu leurs allocations ASSEDIC, par réduction de la durée d'indemnisation (7 mois de moins), avec effet rétroactif. Les concernés se consolent avec les miettes de l'ASS (un tiers) ou du RMI (deux tiers) ; ces deux tiers ne seront plus, statistiquement parlant, des chômeurs.

Au 1^{er} janvier 2004, le régime amaigrissant des intermittents est rentré en application. Selon les syndicats non-signataires, ce système va exclure 30 % des intéressés.

Au 1^{er} janvier 2004, l'ASS est réduite à 2 ans. Avec effet rétroactif. A ce terme de 2 ans, ceux dont les autres revenus du ménage sont jugés suffisants, n'auront... rien.

Au même 1^o janvier 2004 (application effective au cours de l'année), le RMI sera confié aux élus locaux. Ces derniers pourront assez librement conditionner son octroi par l'acceptation d'un « contrat » RMA.

Donc pour 20 % de plus, ces heureux rmastes se paieront transports et frais de garde d'enfant pour retrouver leur dignité de travailleur exploité 20 heures par semaine.

C'est la valeur « travail », façon Raffarin.

Mais il ne faut pas désespérer, les résultats commencent à venir : baisse de 0,1 % du nombre de chômeurs en janvier 2004.

De chômeurs inscrits, bien sûr ; car même le Ministère du Travail et du Chômage reconnaît que la perte soudaine des allocations explique le moindre niveau des inscriptions enregistrées ce mois là.

Bref, à part peut être M. Marimbert et quelques autres, tout le monde aura bien compris que c'est le nombre de pauvres qu'il faut compter et, corollairement, la facilité



à les faire trimer pour pas cher. On dit communément qu'une opinion publique ne se sent concernée par un problème social que s'il touche au moins un tiers de la population.

Allez, encore un effort !

Glané sur le web

LE RMA N'A PAS L'RMABLE...

Selon le projet de loi, ce nouveau type de contrat permettra aux employeurs de bénéficier "d'une aide substantielle permettant de réduire significativement les coûts salariaux". Pour 183 euros par mois, le patron deviendra tuteur d'un RMAste tenu de travailler 20h par semaine minimum pour 1/2 SMIC (580€) par mois à la place de son ancien RMI. Les entreprises pourront ainsi disposer de 6 RMAstes à mi-temps soit 3 postes, qui coûteront moins cher qu'un Smicard à 1 160€. D'une durée de 6 mois, le contrat sera renouvelable 2 fois (18 mois maximum).

Le retour du travail obligatoire :

Avec le RMA, le travail devient une action d'insertion, le patron tuteur contrôle le salarié devenu un bénéficiaire. L'employeur attestera tous les 3 mois au référent que l'action d'insertion est suivie dans les règles, dans le cas contraire, le versement du RMI sera suspendu. Ainsi cette nouvelle caste de salariés n'aura ni le droit de grève, ni le droit de déplaire à son patron.

Baisse générale des salaires et désintégration du droit du travail :

Le RMAste travaillera comme un vrai salarié mais n'aura pas un vrai salaire. Il ne cotisera que sur la base de 183 €.

Pour ouvrir des droits à la retraite à taux plein, il faudrait travailler au minimum **160 ans** à ce régime ! Il n'aura aucun droit au chômage, aucune indemnité journalière en cas d'accident ou de maladie...

Les salariés, en payant le RMA avec leurs impôts, payeront leur propre concurrence sur le marché du travail.

LES ASSOCIATIONS CARITATIVES NE PEUVENT PLUS FAIRE FACE AUX BESOINS



RMA = Rendre Maximum l'Asservissement

LE CHOMEUR, CETTE MARCHANDISE, OU DEMAIN L'ANPE EN BOURSE

Dans le 4^{ème} "contrat de Progrès" 2004-2008 de l'ANPE, beau progrès en vérité, on apprend que "certains services à forte valeur ajoutée pourront faire l'objet d'une facturation aux employeurs".

Il ne s'agit pas là des seuls clients à prospecter activement puisque aussi bien "l'ANPE proposera aux Conseils Généraux des services facturables...". Et même, "Si cela s'avère nécessaire, des structures externalisées [c.a.d des filiales commerciales] destinées à délivrer des services marchands seront créées".

Mais cela sera t'il bien nécessaire ? L'ANPE voit son monopole de placement supprimé (pas d'obligation de donner l'offre d'emploi à l'ANPE).

La conséquence directe de cette « ouverture à la concurrence » sera que l'ANPE se verra contrainte d'être gérée selon les mêmes modes purement privés :

Exit donc le Service Public de l'Emploi.

A quand, selon les mêmes logiques, le démantèlement de notre ministère ?

« JE SUIS UN OTAGE...POTENTIEL »

Ces salauds de grévistes risquent de nous prendre en otage. On va mettre au point une loi qui permettra que la grève ne gêne plus personne... excepté les grévistes bien entendu...

Oui, une grève, c'est un arrêt de travail qui peut gêner.

La liberté du travail chère aux patrons devient une valeur pour le consommateur. On peut revenir aussi au XIX^{ème} siècle où la grève était interdite.

FAUT PAS RIGOLER MAIS C'EST DROLE

Le ministère du travail a lancé une campagne de prévention sur la sécurité et la protection de la santé dans le secteur de la construction...

Faut prévenir les services car on n'est pas au courant à l'inspection !

A LA DRT, nous avons écrit au Directeur pour lui demander de prendre les mesures adéquates pour qu'un agent cesse de porter des signes extérieurs, ostentatoires, ostensibles, visibles, montrés, apparents de sa



religion.
Mais le DRT, par ailleurs conseiller d'État, ne fait rien.

CA VAUT PAS 22 EUROS

Un livre de collègues inspecteurs : « un appui au dialogue social dans l'entreprise : LE TIERS FACILITATEUR. Relations dégradées, climat de confiance... Le tiers facilitateur intervient lorsque le dialogue social est dans l'impasse »....

C'est moi ! Chef, je suis un facilitateur ! C'est bizarre, quand je rentre dans une boîte, le patron fait la gueule ! Y'aurait pas une p'tite formation, un p'tit séminaire pour mieux comprendre les gros soucis du tôlier quand je rentre dans sa boîte...

SELON LE JOURNAL L'EXPANSION

La France détient le record mondial d'organismes chargés de faire des expertises, audits etc.... Faut dire que l'Etat est une bonne vache à lait financière pour ces 635 organismes qui toujours font un bilan critique, que tout le monde peut partager, et pour ce qui est des solutions, elles vont toujours dans le même sens.

Pour le patron ou le chef de service ?

POUR LES FONCTIONNAIRES AUCUNE AUGMENTATION EN 2002

Pour 2003, 0.5% au 1er janvier soit 5 euros pour un salaire de 1.000 euros.

Pour un salaire de 5.000 euros, augmentation de 25 euros.

La France d'en bas remercie la France d'en haut.

Et en plus la France d'en haut paye moins d'impôt. Il est vrai que le cigare augmente beaucoup.

POUR LES CHOMEURS DE LONGUE DUREE, on limite à deux ans l'allocation spécifique de solidarité et on les «bascule» sur le RMI financé par le département et ils disparaissent des statistiques du chômage.

Bien joué le sénateur du Poitou !

ACCORD UNANIME SUR LA FORMATION

Comme disait je ne sais plus quel imbécile, la bonne négociation, c'est quand tout le monde est content. A SUD, on est toujours des grincheux et on n'est pas content, car le droit individuel à la formation pourra être imposé hors du temps de travail et sur les congés payés !

JE CROIS EN LA JUSTICE DE MON PAYS ...

Le 26 février 2004, la cour d'appel de Bordeaux a accordé à une victime de l'amiante, ancien de la SNECMA, 37.000 euros de dommages-intérêts dont 25.000 pour souffrances morales : le triple de ce que proposait le F.I.V.A, dirigé d'une poigne de fer par le MEDEF, qui accordait royalement pour les souffrances endurées 500 euros ...

Oui, je crois en la justice de mon pays...

La réplique n'a pas tardé : quatre jours plus tard, le 1^{er} mars, le président de la Cour de Cassation, Guy Canivet, déclarait au journal patronal « **Les Echos** » : « Il faut que les juges de Cassation soient capables d'intégrer l'analyse économique dans le raisonnement juridique et de prendre en compte les conséquences que leurs décisions provoquent dans les secteurs concernés... ».

Et pour bien se faire comprendre, il évoquait « les conséquences économiques considérables » résultant des décisions de la Chambre Sociale à l'occasion de la détermination « de la responsabilité de l'employeur en cas de maladie professionnelle causée par l'amiante. ».

Voudrait-il ordonner aux juges de la Chambre Sociale de réformer la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux, qu'il ne procéderait pas autrement .



Et n'a t-il pas raison à la veille de la privatisation de la SNECMA ? 500 euros pour les souffrances n'est pas d'ailleurs déjà trop bon, pour un simple prolo ?

Espérons que le MEDEF saura accorder sa reconnaissance éternelle à ce grand défenseur de l'Etat capitaliste, à ce suppôt de la justice de classe. Comme on disait jadis.

Et que CHIRAC, garant constitutionnel de l'indépendance de la justice saura se montrer fidèle à lui-même et à ses engagements politiques de toujours.

LUNDI = PENTECÔTE + SOLIDARITÉ



LA SUPPRESSION DU LUNDI DE LA PENTECOTE

Parions que c'est pas pour les vieux mais pour les patrons, et pas que les vieux patrons en plus.

LE SITE INTRANET DE SUD TRAVAIL est un des sites les plus lus, selon les statistiques du Ministère. Régulièrement placé dans les 10 pages les plus lues chaque mois (plus de 500 visites par mois).

Chaque quinzaine nous rajoutons quelques documents (listes des CAP, compte-rendus des CTPM, brochures, grilles indiciaires, ...)
Il y a déjà plus de 300 pages sur vos droits.

Mais comment y aller ? Vous tapez dans votre navigateur internet :

<http://intra.com.travail.gouv.fr/>
puis « Vie pratique »,
« les organisations syndicales »,
et SUD.TRAVAIL.

Bonne lecture !

UN ANTI SUDISTE ET ANTI CEGETISTE A LA DAGEMO

A la confédération CFDT, il était censé défendre les travailleurs, et il a fait le ménage parmi les syndicalistes combattifs de la Santé en 1986/90.

Après, il est encore monté dans l'appareil, pour bons et loyaux services. On se souvient encore de ses capacités à signer plus vite que son ombre, sans aucun débat avec les syndicalistes ni les travailleurs, la nuit dans les couloirs.

Il a été ensuite "anobli" en devenant conseiller social français à l'ambassade du Maroc. C'est pour dire les dépendances qu'il peut y avoir entre certains syndicats et le pouvoir politique ou les partis politiques.

Maintenant il est nommé directeur de la DAGEMO.

Il est donc patron. Il a fait le choix individuel et idéologique de passer de l'autre côté de la barricade. Il défendait (à sa manière) les salariés, maintenant il va les diriger : pour cela, il est nommé par Raffarin qui a décidé de casser le Code du Travail et le statut de la fonction publique.

A SUD TRAVAIL, nous n'aimons pas l'extrême politisation de la "haute" fonction publique, nous n'aimons pas ces promotions au "mérite", nous n'aimons pas les syndicalistes qui deviennent patrons.

Nous n'aimons pas la politique mise en place par Raffarin.

JR a donc tout pour plaire.

Bienvenue !!

Je désire adhérer:

Nom _____
Prénom _____
Service _____
Résidence administrative _____
Corps _____

Pour adhérer, appelez SUD à Paris, dans les locaux nationaux, les vendredis, jours de la permanence, si vous souhaitez des renseignements.

Sinon allez voir le site Intranet qui vous permettra d'accéder aux statuts et à la grille des cotisations.

Ou mieux, prenez contact avec des collègues déjà syndiqués ou avec la section la plus proche.

